

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PEHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 mars 2005 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	Mme LEMBERGER (suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	
PREUSCHDORF :	MME FISCHER	-MM TROG	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM SCHIELLEIN, KENNEL **et** Mme Dominique ROMAIN-CARCY

5) Salaires du personnel contractuel.

Monsieur GUILHEM, Vice-Président, propose les changements d'indices des agents non titulaires ne bénéficiant pas d'avancement automatique d'échelon.

Vu l'avis du bureau en date du 1^{er} mars 2005.

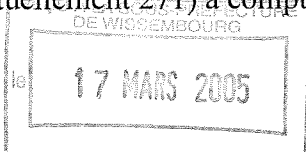
Vu le contrat d'engagement de Melle Sonja FATH en date du 22 mai 2003.

Vu le contrat d'engagement de Mme Muriel BERTHELEMY en date du 2 mai 2003.

Vu le contrat d'engagement de Mme Brigitte KRAUS en date du 1^{er} janvier 2003

Considérant que les agents non titulaires ne bénéficient pas d'avancement d'échelon, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les augmentations de rémunérations suivantes :

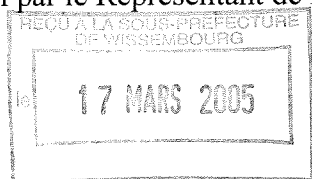
- Fixation de l'indice majoré de rémunération de Melle Sonja FATH, à **408** (actuellement 388) à compter du 1^{er} mars 2005.
- Fixation de l'indice majoré de rémunération de Mme Muriel BERTHELEMY, à **281** (actuellement 271 à compter du 1^{er} mars 2005.
- Fixation de l'indice majoré de rémunération de Mme Brigitte KRAUS, à **306** (actuellement 271) à compter du 1^{er} mars 2005.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer l'indice majoré de rémunération à Melle Sonja FATH à **408** à compter du 1^{er} mars 2005.
- De fixer l'indice majoré de rémunération à Mme Muriel BERTHELEMY à **281** à compter du 1^{er} mars 2005.
- De fixer l'indice majoré de rémunération à Mme Brigitte KRAUS, à **306** à compter du 1^{er} mars 2005.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 15 mars 2005

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier".

